



Grand Orb Bédarieux Handball

Association 1901, à caractère sportif, agréée jeunesse et sport

Siège social : 11 route de Béziers, 34600 Bédarieux

Email : 6134073@ffhandball.net

Affilié à la Fédération Française de Handball

REGLEMENT INTERIEUR DE BEDARIEUX HANDBALL

CONTRAT MORAL DE L'ADHERENT – JOUEUR, LICENCIE

La pratique du handball dans le club permet le développement individuel, la socialisation par le groupe, le respect de l'individu au sein du groupe et à l'extérieur, le développement de la notion de plaisir dans le sport et la compétitivité, tout cela dans une ambiance conviviale et amicale pour l'épanouissement de chacun.

Tout adhérent devra être licencié pour participer aux matchs officiels ou amicaux.

Tout licencié peut être amené à participer à l'arbitrage.

1- Je participe régulièrement aux entraînements et je respecte l'entraîneur

Chaque séance est préparée par l'entraîneur ; il est important de respecter son travail et de venir à chaque entraînement. Toute éventuelle absence doit être signalée à l'entraîneur, 24 heures avant dans la mesure du possible. Le joueur est tenu de se présenter à l'heure. Il est interdit de pénétrer dans le gymnase en l'absence de l'entraîneur ou les dirigeants. L'accès à la grille est réservé aux entraîneurs et aux dirigeants. Seul l'entraîneur prend des initiatives pendant les séances et aucune autre personne ne pourra intervenir sauf si elle est invitée par l'entraîneur.

2-Je suis présent aux matchs de mon équipe.

Le joueur est tenu de suivre le calendrier des rencontres qui lui sera communiqué et de pouvoir préciser à l'entraîneur sa présence ou son absence au match au moins une semaine à l'avance

3-Je porte une tenue adaptée aux entraînements et aux matchs

Le joueur participe aux entraînements en short ou pantalon, maillot ou tee-shirt et chaussures de sport ou de handball. Le joueur est tenu d'apporter son maillot et son short (inclus dans le prix de la licence) à chaque match

4- J'adopte un comportement sportif.

Les dirigeants et les entraîneurs mettent l'accent sur le « plaisir de jouer ensemble ». Un comportement sportif est attendu de tout joueur : respect des règles, de l'adversaire et de l'arbitre, engagement physique sans brutalité, maîtrise de soi, aucune insulte envers qui que ce soit. En cas de non-respect, une sanction de suspension pourra être émise par le bureau directeur et l'entraîneur. L'usage de substance dopantes, de produits revêtant le caractère de drogue ou de boissons alcoolisées est interdit. Les téléphones mobiles doivent être éteints.

En cas de sanction financière émanant de la commission de discipline de la Ligue Occitanie de handball suite à un comportement anti-sportif, cette sanction sera prise en charge par les parents (pour les mineurs) ou par le licencié.

5- Je fais adopter un comportement sportif.

Le joueur et ses parents expliquent aux personnes venant participer aux matchs (familles, amis) que le public doit avoir un comportement sportif de supporter, avant, pendant, et après les matchs ; pas de contestation des choix de l'entraîneur et de l'arbitre, pas d'insultes, rester « fair-play » et en cas de problèmes, s'adresser au responsable de salle.

6- Je respecte les installations et le matériel du club.

Tout licencié se doit de respecter et de faire respecter les installations et le matériel mis à disposition par le club et la commune ainsi que lors des rencontres à « l'extérieur »

7- J'aide le club lors des matchs et des manifestations.

Le club ne peut fonctionner qu'avec l'aide de tous. Il sera demandé aux adhérents-joueurs et à leurs parents d'utiliser leur véhicule pour les déplacements des autres joueurs. Ainsi que de l'aide lors des manifestations.

8- Parent, j'accompagne mon enfant jusqu'à l'entraînement.

L'enfant doit être accompagné jusqu'à l'entraîneur par un de ses parents pour s'assurer que l'entraînement, le match ou le tournoi aura bien lieu. Chaque famille doit rester vigilante et ne pas laisser un enfant seul. L'enfant mineur reste sous la responsabilité de l'accompagnateur tant qu'il n'est pas arrivé à la Halle départementale ou à la Halle RENE CHAR. Les responsables de l'enfant doivent l'accompagner (et venir le chercher) à la halle d'entraînement.

Une autorisation de sortie sera demandée aux parents de licenciés mineurs pour pouvoir partir seuls du gymnase.

A défaut du respect de cette règle, la responsabilité du club ne saurait être engagée

9 – Je participe au stage de formation organisé par le club

Je m'engage à participer au stage formation organisé gratuitement pendant les vacances ou alors de prévenir 1 semaine à l'avance au minimum

Au-delà de 3 essais, si la licence n'est pas réglée, l'accès aux entraînements sera refusé car ni le joueur ni le club ne seront assurés en cas d'accident

En cas de blessure, la déclaration de la blessure sur la feuille de match n'est pas suffisante. Il faut aussi que le licencié la déclare à l'adresse suivante : https://www.mma-assurance-sports.fr/ffhandball/declaration_sinistre_enligne.php

Pour le trouver plus simplement il vous suffit de taper « déclaration sinistre FFHandBall » dans un moteur de recherche

Date : Signature de l'adhérent(e) : Si mineur signature des parents ou responsable légal :